

Pas moins de 34 associations, 24 communes et 80 riverain-es déposent un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, contre l'exploitation jugée débridée de l'aéroport genevois

L'aéroport fait l'unanimité contre lui

CHRISTIANE PASTEUR

Aéroport ► L'exploitation de l'Aéroport international de Genève (AIG), telle que prévue à l'horizon 2030, avec ses 25 millions de passagers et passagères, est-elle conforme aux objectifs climatiques de notre pays et à sa législation en matière de protection de la santé? Assurément pas, à en croire les 34 associations, 24 communes (genevoises, vaudoises et françaises), tous bords politiques confondus, et les 80 riverain-es qui ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Une pétition est également lancée.

Ce large front du refus estime que le règlement d'exploitation de l'infrastructure aéroportuaire, ratifié fin novembre par le Département fédéral de l'environnement et des transports malgré des centaines d'oppositions, et objet du recours, ne fait qu'entériner une croissance jugée débridée et un bruit excessif.

Il ne répond pas au principe de la proportionnalité, pointe M^e Jean-Daniel Borgeaud, spécialiste en droit de la construction et de l'immobilier. L'avocat déplore l'absence de pesée d'intérêts entre les différentes politiques publiques. En particulier pour les vols se déroulant entre 6h et 7h du matin et entre 22h et minuit, heures durant lesquelles les pics de bruit sont les plus dommageables pour le sommeil. La jurisprudence fédérale, qui a donné raison par trois fois aux riverain-es de l'aéroport de Zurich, n'a pas davantage été prise en compte, relate l'homme de loi.

Une fuite en avant

L'aéroport n'est pas tenu d'assainir la situation vis-à-vis des 25 000 personnes, 13 écoles primaires et un Cycle d'orientation souffrant actuellement des nuisances sonores. Tout au contraire peut-il prévoir d'augmenter encore la cadence de 18% d'ici à la fin de la décennie, avec un vol toutes les no-



Le nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport prévoit d'augmenter la cadence de 18% d'ici à la fin de la décennie. KEYSTONE

nante secondes, et ce 365 jours par an.

De quoi décontenancer Alain Rosset, habitant de Genthod et président de l'Association des riverain-es de l'aéroport. «Nous sommes attachés à notre espace de vie. Les préoccupations sociales et environnementales devraient être mises sur le même plan que les préoccupations économiques», estime-t-il.

Il s'agit d'une fuite en avant, une façon de répondre aveuglément aux desideratas des compagnies aériennes, dénonce Lisa Mazzone, présidente de la Coordination régionale pour un aéroport urbain respectueux de

«Augmenter le nombre de vols est en totale contradiction avec la politique climatique de la Suisse»

M^e Léna Nussbaumer-Laghzaoui

la population et de l'environnement (CARPE) et conseillère aux États écologiste.

Surfaces inconstructibles

«L'Etat a failli dans son rôle de régulateur. Au lieu de protéger la population, il a adapté les conditions d'exploitation au modèle économique des vols low cost, quitte à sacrifier les générations futures. Il faut que cela cesse», abonde le vert Matthias Buschbeck, président de l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport et maire de Vernier.

L'urgence climatique est l'autre nœud du problème, sou-

ligne M^e Léna Nussbaumer-Laghzaoui, membre de l'association Avocat-es pour le climat. C'est comme si les engagements pris par la Suisse en matière de réduction de la pollution ne concernaient pas le secteur aéroportuaire, relève l'avocate. A Genève, les déplacements en avion constitueraient pourtant la deuxième source d'émission des gaz à effet de serre. «Augmenter le nombre de vols de 40 à 47 par heure est en totale contradiction avec la politique climatique de la Suisse, qui défait d'une main ce qu'elle a laborieusement réalisé depuis de nombreuses années de l'autre.»

Les nouvelles courbes de bruit validées par les autorités ont également pour conséquence d'augmenter le périmètre devenu impropre à la construction de logements, de Versoix à Lancy, alors même que la pénurie en la matière n'est pas résorbée, s'inquiète Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière. «Les valeurs des biens seront dégradées, des droits à bâtir ne pourront pas être réalisés. Le dommage économique est gigantesque, cela va trop loin», affirme celui qui est également député PLR.

Hasard du calendrier, ou pas, l'AIG a publié hier son bilan 2022. Il a accueilli l'an passé plus de 14 millions de passagers et passagères, soit plus du double de 2021, mais moins qu'en 2019 (18 millions). Un quart des mouvements de ligne et charters ont été effectués avec des avions de cinquième génération, moins bruyants, se félicite l'AIG. Qui recense tout de même 8913 vols après 22h.

Les avancées techniques permettant de diminuer le bruit des moteurs ne convainquent guère les recourant-es, pas plus que la mise en place de quotas pour les vols après 22h ou encore de taxes en cas de non-respect: au mieux il s'agirait d'un système flou et non contraignant, au pire de la «poudre aux yeux».

Alors que le peuple a plébiscité en 2019 l'initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport, prévoyant une limitation des nuisances, le Conseil d'Etat genevois, à majorité de gauche, tout en rappelant la nécessité de réduire les impacts environnementaux et climatiques du trafic aérien, a confirmé fin novembre la «nécessité» de conserver les paramètres d'avant la crise sanitaire. Une position que Matthias Buschbeck ne s'explique pas. Lisa Mazzone rappelle qu'il s'agit d'une politique ancienne et incohérente, «le caillou dans la chaussure, qui sabote tous les autres efforts réalisés par ailleurs dans d'autres domaines». I

Davantage de zones humides en ville

Ville de Genève ► Gouilles, mares et cours d'eau jouent un rôle essentiel en matière de climat, de biodiversité et de bien-être. Pléthore d'avantages trop peu valorisés, estiment les Vert-es, qui déposent ce jour en urgence auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève un projet de délibération visant à accorder 200 000 francs pour favoriser la création de biotopes humides. L'enveloppe pourrait permettre de concevoir rapidement cinq à six projets au fil de l'eau dans différents quartiers de la Ville, qui ne compte actuellement qu'une poignée de zones humides.

Les Vert-es n'en sont pas à leur coup d'essai en matière de revalorisation de l'or bleu dans la cité. Plusieurs textes ont été

déposés pour favoriser la récupération d'eau, remettre à l'air libre des nants canalisés ou encore faciliter l'accès au lac. Des initiatives qui reçoivent un bon accueil en commission mais «qui auront peu de chances de se réaliser à court terme car ils demandent de repenser l'ensemble du plan d'infrastructures», relève Denis Ruysschaert, premier signataire du projet de délibération. Ce projet a le mérite, selon lui, de «travailler sur la sobriété, en pensant des aménagements qui ont besoin de peu d'investissements».

Car en matière de biodiversité, le temps presse. Malgré les efforts consentis, notamment par le Service des espaces verts (SEV) qui a renoncé à l'utilisa-

tion de pesticides, le constat reste alarmant. «Rien que la population d'oiseaux a diminué de 50% en dix ans», relève l'élu. Quoique moins visible aux yeux des citoyen-nes, le retrait des amphibiens est lui aussi inquiétant, et mobilise le Karch, le centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse. C'est sur la base de son expertise et par le biais du SEV que pourrait se concrétiser l'installation de gouilles. Des contacts ont déjà été pris et des lieux évoqués, comme le parc de Budé ou l'Orangerie.

Mais l'argent reste le nerf de la guerre. La protection de la biodiversité fait partie du plan climat et pourrait théoriquement puiser dans l'en-

veloppe dédiée aux actions climatiques. Dans les faits, les enjeux prioritaires liés à l'énergie et à la rénovation du bâti accaparent une grande partie de ces ressources. D'où l'intérêt d'accorder un crédit propre à la biodiversité», soutient Denis Ruysschaert. Les travaux consisteraient essentiellement en un diagnostic des sols potentiellement propices, suivi d'une redirection des eaux, voire d'une imperméabilisation naturelle.

La plénière ne se prononcera pas ce soir sur le fond de cette proposition, vouée à être traitée en commission. Denis Ruysschaert, qui préside celle de l'aménagement et de l'environnement, espère l'y voir atterrir. MAUDE JAQUET

PARTENARIAT

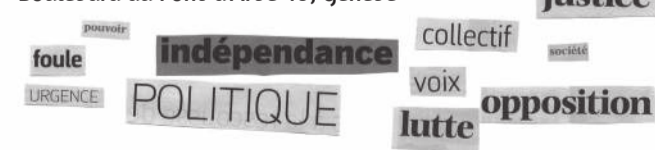
LIBERTÉ DE MANIFESTER GENÈVE À L'ÉPREUVE DU DROIT INTERNATIONAL

Table ronde

24 janvier 2023 - 18h30

Uni-mail, salle MR070

Boulevard du Pont-d'Arve 40, Genève



Intervenant-e-s:

Clément Nyaletsossi Voule, rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique, Clémence Demay, docteure en droit ayant récemment soutenu sa thèse sur la désobéissance civile, Olivier Peter, avocat et Alicia Giraudel, experte en droits humains et chercheuse chez Amnesty International. Modéré par Philippe Bach, journaliste Le Courrier. La soirée sera suivie d'un apéritif.

Organisé par

Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM)

Avec le soutien de

